

### PREREQUIS

- Être salarié ou professionnel, amené à utiliser des Equipements de Protection Individuelle (EPI) pour prévenir des chutes en hauteur
- Avoir une tenue de travail, des chaussures de sécurité, des gants, un casque, pour pouvoir participer à la formation.
- Être à l'aise avec le travail en hauteur.

### OBJECTIFS DE FORMATION

- Être en capacité d'identifier, d'adapter les moyens de protection individuelle en hauteur et d'avoir les connaissances liées à la sécurité, relatives à l'utilisation d'EPI dans le cadre professionnel.

### DUREE DE FORMATION

- 1 journée pour la formation initiale ou le recyclage

### MODALITES D'INSCRIPTION ET DELAI D'ACCES

- Contacter l'IREP pour obtenir l'ensemble des informations relatives à l'inscription en formation.

### TARIFS

- Merci de contacter l'IREP pour obtenir un devis adapté à votre parcours et votre projet.

### DECOUPAGE DE LA FORMATION

#### Travail en hauteur - Port des EPI

Contexte réglementaire	- Réglementation sur le port des EPI dans le cadre du travail en hauteur
Analyse des risques spécifiques aux travaux en hauteur	- Identifier : <ul style="list-style-type: none"> <li>- les différents moyens de protection</li> <li>- les spécificités du travail en hauteur (risque de chute, effet pendulaire ...)</li> <li>- l'utilisation d'outils : escabeaux, échafaudages...</li> </ul>
Les mesures de protection individuelle	- Identifier et utiliser : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les différents Équipements de Protection Individuelle (antichute mobile, longes, absorbeurs...)</li> </ul>
Mises en situation	- Savoir contrôler les équipements - Choisir et utiliser les outils de manière adaptée en situation

### METHODES ET MATERIELS PEDAGOGIQUES

- Partie théorique : apports théoriques, supports pédagogiques, projections
- Partie pratique : mises en situation

### MODALITES D'EVALUATION ET VALIDATION DE LA FORMATION

- Tests et évaluations finales
- Une attestation de formation vous sera remise, indiquant le niveau d'acquisition et d'aptitude au port d'EPI dans le travail en hauteur, en fonction des résultats des tests.

## ACCESSIBILITE DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

- L'IREP ([irep@institut-don-bosco.fr](mailto:irep@institut-don-bosco.fr)) bénéficie de deux référents Handicap, que vous pouvez contacter :
  - ANDREBE Corinne - [candrebe@institut-don-bosco.fr](mailto:candrebe@institut-don-bosco.fr)
  - JOUIN Sophie - [sjouin@institut-don-bosco.fr](mailto:sjouin@institut-don-bosco.fr)
- L'IREP travaille en partenariat avec le Centre Ressource Formation Handicap (CRFH) afin d'adapter les conditions et/ou le parcours de formation si nécessaire.
- Vous pouvez contacter l'IREP et les référentes pour toute demande d'information relative à l'entrée en formation et le suivi de votre parcours.

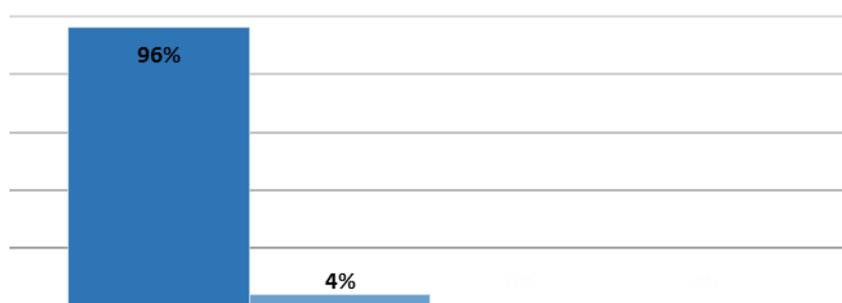
## POUR CONTACTER L'IREP

Contactez le secrétariat au 05.56.75.13.67 ou par mail : [irep@institut-don-bosco.fr](mailto:irep@institut-don-bosco.fr)

**Adresse :** 40 rue des cèdres, 33 170 Gradignan

Ouvert du Lundi au Vendredi de 8h30 à 17h30.

## TAUX DE SATISFACTION (2019)



■ Très satisfait ■ Satisfait ■ Peu satisfait ■ Pas satisfait

- 96% des stagiaires ayant suivis une formation de notre pôle réglementaire indiquent être très satisfaits de la formation.